



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Campagne de bourse nationale d'études du second degré de lycée – année scolaire 2022-2023

Instruction du 21/04/2022 relative à la campagne de bourse nationale d'études

Service académique des bourses

Affaire suivie par : Ouda BERRADIA

Tél : 01 64 41 27 46

Mél : ce.sab@ac-creteil.fr

A mesdames, messieurs les principaux de collèges publics de l'académie de Créteil

L'académie s'est engagée dans une démarche volontariste de réduction des écarts observés dans l'accès aux droits à la bourse nationale de nos collégiens et de nos lycéens. La mobilisation de vos équipes a permis de s'inscrire dans une dynamique offrant des premiers résultats significatifs à l'occasion de la présente année scolaire et je tiens très sincèrement à les en remercier. C'est surtout la confirmation de ma conviction que le travail de terrain mené au sein de vos établissements au plus près des familles et de nos jeunes joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'autocensure et le nonaccès aux droits.

Comme vous le savez la bourse de lycée, inscrite au cœur du dispositif de lutte contre la grande pauvreté, est un levier majeur pour offrir les conditions élémentaires d'une scolarité réussie pour les plus fragiles, de corriger les inégalités de destin en ouvrant des voies et des perspectives tant espérées et surtout de ne pas ôter les chances de réussite d'un cursus de formation en vue de la concrétisation d'un projet professionnel.

Aujourd'hui, encore, des familles ne savent pas quelles démarches entreprendre, parce qu'elles n'ont pas les codes, parce qu'elles ne sont pas encore suffisamment accompagnées ou l'équipement informatique, ou leurs usages, peut leur faire défaut. Vos personnels qu'ils soient d'éducation, enseignants, assistants sociaux, infirmiers, administratifs... sont les acteurs majeurs pour relever ce défi que l'académie s'est assignée. Aussi, je vous demande à nouveau à la veille de l'ouverture de la campagne de formalisation des demandes de bourse de lycée de les mobiliser dans la communication, l'accompagnement et le conseil selon des modalités que vous adapterez à vos contextes d'exercice.

Afin que vous puissiez, dès à présent, définir votre stratégie et sa déclinaison opérationnelle, je vous informe que **la campagne de bourse de lycée laquelle, concerne exclusivement les collégiens de 3^{ème} en vue d'une poursuite d'études en lycée** se déroulera :

- **Du lundi 23 mai au mercredi 6 juillet 2022**
- **Du jeudi 1^{er} septembre au jeudi 20 octobre 2022**

J'attire votre attention sur le fait que les deux modalités de dépôt d'une demande de bourse sont reconduites soit en ligne via le téléservice bourses, soit par un dépôt d'un dossier papier «cerfa». Je ne verrais que des avantages à ce que soit privilégié le recours au téléservice.

Une note technique reprenant les principales échéances calendaires, les actions préconisées et les évolutions au titre de la présente campagne vous sera prochainement adressée par le service académique des bourses.

Madame BERRADIA, cheffe du service mutualisé des bourses reste, bien entendu, à votre écoute.

J'ai pleinement conscience des efforts à consentir pour atteindre cet objectif au moment où d'autres échéances calendaires sont importantes pour vous. Je sais que nous partageons cette haute conception de faire réussir nos élèves et ce, en tous points des territoires de l'académie aussi différents qu'ils soient dans leur réalité du quotidien.

Je sais pouvoir compter sur vous et vos équipes pour qu'ensemble nous mettions toute notre énergie afin que l'accès au droit à bourse, mesure de justice sociale, soit une réalité en tous points de l'académie pour nos élèves.

Signé

Daniel Auverlot

Recteur de l'académie de Créteil